

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU BENIN
2124 KALORAMA ROAD N.W.
WASHINGTON, D.C. 20008
Tel. (202) 232-6656
Fax : (202) 232-2611
(202) 265-1996

**ETABLISSEMENT – RENOUELEMENT
DE PASSEPORT ORDINAIRE**

LISTE DES PIECES A FOURNIR

- Une demande manuscrite adressée au Ministre de l'Intérieur de la Sécurité et de la Décentralisation ;
- Un formulaire de demande d'établissement ou de renouvellement de passeport signé par le demandeur ;
- L'ancien passeport ou la photocopie légalisée de ses trois premières pages de manière à faire apparaître très clairement la photo d'identité de l'intéressé ;
- Une copie légalisée de l'acte de naissance ;
- Une copie légalisée de la carte consulaire ;
- Six (06) photos d'identité prise de face ;
- La preuve de la profession ; Attestation de travail – Certificat de scolarité ou inscription au registre de commerce)
- La photocopie légalisée de l'acte de mariage pour les femmes mariées ;
- Un certificat de nationalité pour les personnes nées à l'étranger ;
- Le dépôt par le postulant de sa signature sur un papier vierge, à joindre au dossier ;
- **Une somme de 45.000 F.CFA (ou son équivalent en dollars US) comprenant :**

*Les frais d'établissement ou de renouvellement du passeport 25.000 F.CFA

*Les frais d'établissement de carte d'identité nationale pour ceux qui n'en ont pas 2.400 F.CFA

*Les frais d'expédition par DHL de chaque dossier de passeport établi 17.600 F.CFA.

Pour les enfants mineurs dont les noms doivent figurer dans les passeports de leurs parents, il faudra fournir :

- Une photocopie légalisée de l'acte de naissance ;
- Deux (02) photos d'identité ;
- Une autorisation parentale du père ou de la mère ;

N. B. : - Les photos devront être prise de face sans perruque, chapeau, foulard ou voile sur la tête.

- Le port de verres optiques doit être appuyé d'un certificat médical.

- Les dossiers complets devront être expédiés à l'Ambassade qui les enverra au Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine pour transmission au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de la Décentralisation.

- Prévoir une enveloppe suffisamment affranchie pour la réexpédition du passeport sous pli recommandé avec accusé de réception.-

- Toute légalisation de pièces doit se faire à l'Ambassade du Bénin.

**BIEN VOULOIR PREVOIR POUR CHAQUE PIECE OU ACTE DEMANDE
UN MONEY ORDER CORRESPONDANT**

Prévoir une enveloppe suffisamment affranchie pour la réexpédition de votre dossier sous pli recommandé avec accusé de réception.-